

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 86 (1941)
Heft: 5

Artikel: Instruire : éduquer
Autor: Verrey
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342046>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Instruire — Eduquer

Le but de cette étude qui n'apporte du reste aucun élément nouveau, est simplement de remettre ceux qui font métier de chefs subalternes en face de leurs responsabilités d'instructeur et d'éducateur.

I. INSTRUIRE.

Instruire, c'est former des hommes *aptés à la guerre*, transformer des recrues en *soldats* puis en *guerriers*.

Instruire le citoyen-soldat en période de mobilisation c'est maintenir et perfectionner ses connaissances militaires et surtout le rendre capable de résister physiquement et moralement aux nouveaux procédés de tactique et aux nouvelles armes d'un adversaire éventuel.

D'après les directives pour l'instruction du DMF., l'instruction poursuit un triple but :

Tout d'abord, elle doit donner la *connaissance*, c'est-à-dire pour le soldat, la possession pleine et entière de ce qu'il doit savoir ; pour le gradé de ce qu'il doit connaître et pouvoir en sa qualité de chef. Ce dernier, en temps de guerre surtout, agit non seulement par ordre mais surtout de sa propre initiative.

En second lieu, l'instruction doit assurer *l'autorité*, par conséquent faire acquérir aux chefs cette influence totale sur la troupe qui doit se maintenir dans toutes les situations.

Enfin, elle doit inspirer la *confiance*, c'est-à-dire créer et entretenir chez l'homme l'assurance que nos institutions mili-

taires, nos chefs et notre armée sont à la hauteur des circonstances graves que nous traversons.

Pour réaliser ces trois buts, l'instruction doit remplir, parmi beaucoup d'autres, les conditions de base suivantes :

Le devoir du chef est de préparer son *programme d'instruction* jusque dans le plus petit détail et en fixant les buts à atteindre. Le temps perdu, le remplissage et les activités inutiles, l'improvisation de la dernière heure sont autant de lourdes fautes inadmissibles de la part d'un officier.

L'intensité du travail est grande, *le repos doit être mérité !* Il ne doit pas y avoir de « demi-activité » ou de « semblant d'activité » car le temps dont on dispose est toujours trop court et doit être employé intelligemment.

Pour intéresser, l'instruction doit être *variée* : (jamais superficielle) instruction individuelle, préparation au tir, gymnastique, théories, instruction du combattant, instruction du groupe, de la section et de la compagnie au combat, service en campagne de jour et de nuit. Elle doit être également *vivante* ; pour maintenir l'attention de ses subordonnés toujours en éveil le chef introduira dans son enseignement l'imprévu et l'inédit, fera preuve d'initiative et d'idées ingénieuses.

Mais instruire ne suffit pas si l'officier n'exige rien. *Exiger est un devoir* et le manque d'exigences totales et régulières est toujours une preuve d'incapacité, de commodité ou d'une fausse popularité. Celui qui ne peut, n'ose ou ne veut pas exiger n'est jamais un chef !

Le chef doit en outre être *juste* : reconnaître ce qui est bien, corriger ce qui est mauvais, punir dans certains cas. Il doit employer avec discernement la récompense et la sanction.

La récompense a pour but d'éviter que le bon élément ne se décourage et éprouve un sentiment d'injustice en constatant que le chef « ne voit pas ou ne veut pas voir » le travail accompli. Récompenser un homme c'est lui accorder un repos plus prolongé, dans certains cas même un congé ; c'est lui donner une activité plus intéressante en développant son

sens des responsabilités, en lui confiant, par exemple, l'instruction de certains éléments retardés ; bref lui faire sentir qu'il a gagné la confiance de son supérieur.

Par opposition à la récompense la *sanction* fera comprendre au mauvais élément qu'une seule voie s'offre à lui : celle de la discipline et du travail. Infliger une sanction consistera alors à supprimer les repos, les permissions et congés. A prendre à part, pendant le service intérieur ou après l'appel principal, ceux qui n'ont pas voulu se donner de peine dans la journée et ainsi rattraper le temps perdu. Si cette forme de sanction ne suffit pas, les autres peines prévues par le R.S. devront intervenir.

L'instruction formelle sera réduite au minimum mais il faut l'exiger impitoyablement pour obtenir l'attention et la *correction de la forme* (dans le drill : tenue et attitude du soldat) ou de la *précision* (automatisme des réflexes dans la préparation au tir avec le mousqueton ou toute autre arme : fusil-mitrailleur, mitrailleuse, canon, etc.)

Une distinction s'impose enfin entre les exercices purement formels et les directives à donner. Le formel, spécialement du ressort du sous-officier, vise une exactitude pédante. Quant aux directives elles sont plus particulièrement du domaine du commandant de compagnie ou des chefs de section, dans le service en campagne et les exercices de combat. Dans ce dernier cas, c'est l'initiative qui compte. Le chef fait également appel à l'intelligence de l'homme pour lui faire reconnaître ce qui est juste et ce qui est bien.

Les *domaines de l'instruction* sont nombreux. Ils permettent d'amener dans l'enseignement la *variété* qui renouvelle et soutient l'intérêt.

L'instruction individuelle doit donner en premier lieu à la recrue l'attitude du soldat. Ensuite elle doit maintenir la tenue. Attitude et tenue sur les signes extérieurs du degré de discipline d'une armée. En second lieu, la sûreté et les réflexes nécessaires dans la manipulation et l'emploi des

armes découlent aussi de l'instruction individuelle. Elle sert également de base à l'instruction du combat et du service en campagne.

Le but final de la *préparation au tir et de l'instruction* du tireur est de faire de l'homme un « tireur de guerre » dont chaque coup *tue* (tir ajusté), capable d'employer son arme dans toutes les circonstances avec habileté et sang-froid. Elles servent également de base à l'enseignement du combat. L'instruction aux différentes armes poursuit ce même but ; détruire en un minimum de temps et un minimum de coups.

L'instruction collective, école de groupe, de section et de compagnie permet d'acquérir dans le cadre indiqué, le sentiment du coude à coude et celui d'appartenir à un tout discipliné et fort. Elle crée et développe l'esprit de corps.

La gymnastique doit renforcer la musculature et donner l'aisance des mouvements, la tenue et la souplesse nécessaires. La gymnastique appliquée donnera le courage physique et la confiance personnelle qui permettent au soldat de franchir rapidement et sans hésitation tous les obstacles ; elle assurera enfin la résistance nécessaire pour tenir sur le champ de bataille.

L'instruction du combattant, le corps à corps en particulier, tend à transformer le soldat en un guerrier sûr de lui, confiant également dans ses armes parce qu'il sait s'en servir dans toutes les occasions ; adroit, débrouillard, à l'initiative toujours en éveil. Le combattant doit devenir dans l'action un adversaire toujours dangereux parce que décidé, rapide, fort, rusé même, brutal parfois et d'un courage indomptable.

Par des exercices dans le cadre du groupe, de la section et de la compagnie *l'instruction du combat* donnera en plus *l'esprit d'équipe*. Le combattant est aussi un des servants d'une arme ou un des membres d'un groupe, d'une section. Pour que cette arme tire et tue, pour que ce groupe ou cette compagnie combatte et remplisse sa mission, il faut que l'homme agisse avec succès à la place qui lui est assignée ; il contribue ainsi à *l'action commune*.

Le degré d'instruction, atteint par le soldat dans les différents domaines énumérés ci-dessus, prendra toute sa valeur dans le *service en campagne*, pierre de touche de l'enseignement acquis. Il aguerrit l'homme, façonne et trempe son âme et son corps pour faire de lui un être capable de résister aux exigences, aux fatigues et aux dangers d'une campagne.

Entre l'instruction et l'éducation, les *théories* et le *service intérieur* jouent également un grand rôle dans la formation du soldat. *L'instruction théorique* devra se borner au strict nécessaire. Pour atteindre son but elle sera donnée avec entrain et persuasion. Ce n'est pas seulement un échange monotone de questions et de réponses, mais une leçon de choses (connaissance et lutte contre les engins et moyens de combat modernes par exemple), d'histoire ou de patriotisme qui captive les auditeurs. C'est pour le chef l'occasion d'une prise de contact directe avec ses subordonnés dont il forgera ainsi la mentalité et le caractère. *Le service intérieur* enfin, bien compris et organisé, enseigne à l'homme l'ordre et la propreté la plus minutieuse et surtout lui apprend à entretenir et conserver un matériel coûteux, difficilement remplaçable.

L'instruction doit laisser de côté toute tracasserie et toute subtilité. Son *but final* est de former des soldats pleins d'ardeur pour le métier des armes, ayant une confiance absolue dans leurs chefs, l'âme trempée, le physique et le moral fortifiés. Le citoyen rentré dans la vie civile doit avoir acquis des habitudes d'ordre et de discipline. Il aura le sentiment du devoir et celui du sacrifice, il doit surtout aimer *l'état de soldat* et le faire aimer autour de lui pour devenir par suite un homme utile toujours prêt à servir son pays sous les armes et dans sa vie privée.

EDUQUER.

Instruire sans éduquer c'est construire sur le sable, l'éducation est le complément indispensable de l'instruction, ce sont deux termes indissociables.

C'est grâce à son *éducation de soldat* que l'homme pourra tenir sur le champ de bataille. En effet, la troupe même la mieux instruite lâchera pied et fuira, prise de panique, si son moral est atteint.

L'éducation a pour but de donner à l'homme du caractère, un moral élevé et une mentalité de soldat ; elle le force à se concentrer, à être attentif, à réfléchir avant d'agir ; elle aide à comprendre et à garder la confiance, confiance en lui, en ses chefs, en son pays et ses destinées.

L'éducation du *caractère* est un des domaines les plus importants de la formation du soldat. Une des premières caractéristiques est la *virilité* : un caractère de soldat est mâle, ferme, dur aussi, car la guerre moderne exige non seulement des nerfs d'acier mais aussi une certaine brutalité ; mais la brutalité raisonnée de celui qui veut vaincre par tous les moyens par opposition à la brutalité animale du primitif. Former le caractère de l'homme c'est lui donner ensuite le goût de la *discipline*, discipline qui selon notre règlement de service est *l'absolue fidélité du soldat qui se donne corps et âme à sa tâche* ; obéissance spontanée également, naturelle, confiante, don total du subordonné à son chef et à son pays qui va jusqu'au sacrifice de sa vie. Discipline intérieure aussi de l'individu qui, même loin du contrôle direct de ses chefs, ne connaît qu'une *seule discipline* basée sur la confiance. Seul enfin, l'homme discipliné saura comprendre et supporter toutes les fatigues et toutes les exigences de la vie journalière du combattant.

Le chef donnera à ses soldats un caractère énergique et volontaire. La bonne volonté ne suffit pas et seule une *volonté farouche* permettra de résister et d'arriver au but, de vouloir vraiment ce que veut le supérieur, sans nulle hésitation. *L'énergie* est le corollaire de la volonté : énergie dans l'attitude, la voix et les actions. Une autre forme du caractère, la plus belle peut-être, sera d'être *ouvert* ; le soldat est un homme franc et loyal, ne connaît qu'une parole, ne « boude » jamais ;

il a le courage moral de dire à son chef ce qui ne « va pas » lorsqu'il est découragé ou se sent victime d'une injustice. Une dernière expression du caractère est la *gaîté*, mais une gaîté saine, de bon aloi. Une expression de cette gaîté sera le chant : chants ou chansons de marche ou de notre folklore, non pas des chansonnettes étrangères, au rythme et aux paroles décadentes.

La formation du caractère sera complétée par celle de *l'intelligence*, de *l'esprit*, du *moral* de l'homme. En effet, pour pouvoir résister aux moyens modernes de la guerre il faut un moral tout particulièrement trempé. Cette éducation du moral doit aboutir aux résultats suivants : l'attention, la réflexion et la concentration de l'homme. Avant l'action la réflexion. Réfléchir rapidement, se poser le fameux « de quoi s'agit-il ? » *L'attention aussi*, qualité primordiale du vrai soldat qui est éveillé et prêt à exécuter l'ordre, quel qu'il soit. La *concentration* enfin est aussi une des caractéristiques de l'homme qui a un effort physique ou intellectuel à accomplir et qui met toute sa volonté et toutes ses facultés au service de cet effort.

L'éducation du moral va de pair avec celle du patriote qui a une mentalité de soldat. Il faut apprendre à nos hommes l'histoire militaire de la Suisse et les hauts faits d'arme de nos ancêtres, la situation géographique du pays, son organisation politique. Le chef saisira chaque occasion ou en créera même pour parler à ses hommes de la Patrie, de cette patrie qu'ils connaissent souvent mal. Il profitera également d'une circonstance spéciale pour affermir chez ses subordonnés un idéal d'honnêteté et de propreté morale. Il leur communiquera ainsi une confiance et une foi, confiance de l'homme qui sait pourquoi il est là et ce qu'on attend de lui, confiance du soldat en ses chefs dont il respecte la personnalité, confiance enfin dans l'armée et dans tout ce qui constitue le Pays.

Mais pour éduquer, le chef doit être doué ; n'est pas éducateur et psychologue qui veut. Cependant on peut le devenir et on doit chercher à l'être dans une mesure aussi grande que possible. L'éducateur doit être au premier chef *une per-*

sonnalité, un homme qui dépasse la masse grâce à ses qualités et au rayonnement qu'il exerce par ses paroles et ses actes. C'est un *psychologue* qui sait que l'éducation demande non seulement beaucoup de doigté mais est essentiellement subjective ; elle s'adresse à l'individu qui sera traité selon son caractère et le degré de son développement physique et moral. Il faut avant tout apprendre à connaître dans des entretiens personnels l'homme, ses pensées et ses moyens.

C'est également par son *exemple* personnel que l'éducateur aura le plus d'influence sur ses subordonnés ; il doit être un modèle, modèle dans sa tenue, sa voix et dans toutes ses actions ; modèle de courage aussi, de cran et d'allant. L'éducateur doit avoir un prestige incontestable et il doit tout mettre en œuvre pour que ce prestige ne subisse aucune atteinte. Le chef est sur un piédestal d'où il est bien facile de tomber mais il doit être persuadé que le degré de solidité de ce piédestal dépend de lui avant tout.

L'éducateur c'est l'officier, à n'importe quel grade qu'il appartienne, mais c'est aussi le sous-officier qui a le périlleux honneur de vivre en contact plus intime avec l'homme. L'un et l'autre doivent comprendre qu'ils font partie d'une élite et qu'ils n'ont pas le droit, en service ou hors service, de s'abandonner à une tenue fantaisiste ou à des attitudes incompatibles avec leurs responsabilités : laisser aller, ivrognerie, inconduite. On trouve hélas quelques officiers qui flattent la troupe et n'exigent rien d'elle.

Aucune préoccupation, ou si peu... d'instruction ou d'éducation n'effleure une seule seconde ces consciences de mauvais chefs ! Et pourtant être un chef, un instructeur, un éducateur qui travaille et fait travailler est aujourd'hui, plus que jamais, le premier devoir du patriote.

Toute autre conception exige la mise en disponibilité immédiate de l'incapable. Il ne doit plus lui être permis d'être un vulgaire « porteur de galons ».

Capitaine VERREY, *officier-instructeur*.